

Genre du véhicule 51) Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique F A I	Type 1 0 0 0 . G T V	Fiche d'homologation No CH 5279 06
--	-----------------------------	-------------------------	---------------------------------------

Constructeur	FAI S.p.A., I-36025 Noventa Vicentina
Identification	sur la plaquette du constructeur "FAI 1000 GTV" numéro du châssis "FAI 1000 GTV"
Plaquette du constructeur	à droite, au centre
Numéro du châssis	à droite, au centre, sur la tourelle à côté de la fixation de la flèche + à gche, au centre latér. sur chariot
Identification du moteur	"TW" devant le No du moteur, à l'avant à droite à côté de la pompe à injection
Importateur	IBEA AG, Baumaschinen, 3425 Koppigen

Châssis		Moteur			
Nombre d'essieux/pneus	2 / 4	Marque	PERKINS	Type	6.3544 (TW)
Suspension	=	Construction	en ligne	Temps	4
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique	Carburant	D	Position	arrière
Entrainement	toutes roues	Refroidissement	eau	Cylindres	6
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, à expansion interne, avec assistance hydraulique, sur toutes les roues	Alésage	98,4	Course	127,0
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur l'arbre à cardan	Cylindrée	5792	CV-impôt	29,50
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Puissance en kW	73,5 DIN	à min-1	2100
Ralentisseur	=	Couple max. Nm	359	à min-1	1400
Contrôle 2 circuits	par contrôle du niveau; lampe-témoin séparée	Déparasitage	=		
		Silencieux	1 - 640 x ø 185 mm marqué: V 6534 SA		**)

Carrosserie/Equipement	excavatrice	§)	Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	1	Indic. vitesse	=	6200	8900	15100 +)
Ceintures sécurité avant	=	arrière	=	Répartition charge		
Cale	400x300x220 mm	Rétroviseurs	gauche + droite ++)	6200	8900	15100
Antivol	=	Essuie-glace	1/ balai	10000	10000	17000
Réservoir carburant	1/205 litres, acier			Pneus	18 - 19,5	18 - 19,5
Avertisseur	MARELLI CH 2 052	ou d'autres modèles homologués		Ply/bar	18 / 5,0	18 / 5,0
Nombre de places total	1 av	centre	ar	Charge -	10700	
				pour Vmax	30	30
				Jantes	14.00 W 19,5	14.00 W 19,5 acier

Dimensions	intérieur	extérieur		Garantie poids remorque avec/sans frein	mécanique	automatique
Longueur		7000	Empattement	2500	=	=
Largeur		2490	Essieu double av	ar	=	=
Hauteur		3700	Voie	av 1950	=	=
Porte à faux avant		3350	Voie	ar 1950	=	=
Porte à faux arrière		1150	Braquage ø	g 14900	d 14700	
Garde au sol	à vide		en charge			
				Charge garantie sur le toit	=	=
				Vitesse maximale selon le constructeur	24,0	km/h
				testée	20,0	km/h à min-1
					2250	moteur prise de force

Emissions de bruit		Au passage		Mesure à l'arrêt		Remarques		Indications pour le permis de circulation		(Code)	
Boîte de vitesses		i-e	dB/A	dB/A	min-1						
h2+m2		19,93	83,0	72,0	1575	ach)		Genre du véhicule <u>Chariot de travail (véhicule spécial)</u>			
								Marque et type <u>F A I 1000 GTV</u>			
								Homologation No CH <u>5279 06</u>			
								Carrosserie <u>excavatrice</u>			
F	G	H	J	R							
De fumée OCE annexe 3		ECE-24				Places		total	<u>1</u>	avant	
b= 1,00 à 2100	min-1	k=	à	min-1	k=	à	min-1	Poids à vide	<u>15100</u>	+) Carburant	<u>D</u>
b=	à	min-1	k=	à	min-1	k=	à	Charge utile	<u>-</u>	Cylindrée	<u>5792</u>
b=	à	min-1	k=	à	min-1	k=	à	Poids total	<u>15100</u>	CV-impôt	<u>29,50</u>
O	O+P										
S Bacharach =	<u>2,5</u>	Pompe d'injection		CAV							

Remarques, modifications, conditions spéciales et inscriptions dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : la distance volant - vers l'avant du véhicule = 4000 mm (flèche réglable en position médiane).
- **) Insonorisation : le compartiment-moteur à l'avant, à l'arrière et des deux côtés.
- +) Poids effectif : avec godet standard, contenu 0,35 m³, largeur 700 mm et lame aplanisseuse arrière; s.d. béquilles arrières; les dimensions, les poids, l'équipement et les conditions seront établis à l'immatriculation.
- +) Rayon de visibilité 12 m: n'est pas conforme (la flèche de l'excavatrice), un miroir supplémentaire est exigé à droite vers l'AV.
- §) Equipement : la hauteur des feux de croisement, des catadioptres et la distance depuis l'avant des clignoteurs AV-latér. sont admises pour raisons techniques; 2 catadioptres supplémentaires sur la protection de la lame arrière. Les feux de position d'origine montés sur les côtés, doivent être posés à l'avant du véhicule (largeur du vhc.); les clignoteurs latéraux doivent être déplacés vers le bas.

Inscription dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 104 - 1 miroir supplémentaire est exigé à droite, dirigé vers l'avant;
- 125 - autorisation spéciale exigée;
- 137 - signalisation jaune/noir: l'avant et les deux côtés de la flèche; 1 feu de gabarit à l'avant sur le bras pendulaire;
- 138 - protection : les arêtes latérales de la lame aplanisseuse (avec marquage jaune/noir);
- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées (si le véhicule en est équipé);
- 141 - assurer : le bras de levage par un fourreau de 550 mm; le godet et le bras pendulaire par un câble combiné; la tourelle par une cheville; la lame aplanisseuse par un moyen mécanique.

Inscription dans le permis spécial:

- 14 - les manoeuvres difficiles